VILLE DE MONTREUIL-SUR-MER

EXTRAIT
du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 Septembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le Lundi Vingt Huit Septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Montreuil-sur-Mer, légalement convoqué le Mercredi 23 Septembre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Montreuil-sur-Mer sous la Présidence de Monsieur Pierre DUCROCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François DESRUES, François SAUGUET et Jean-Charles MODET et Mesdames Pascale RATELADE et Marie-Pierre LINÉ, Adjoints au Maire
Mesdames Pauline VINCENT, Caroline DE SAINTE MARESVILLE-VASSEUR, Caroline REGNEAULT, Fanny PHILIPPE et Marie POUPART-DE SAINTE MARESVILLE et Messieurs Christophe TESTU, Guilain CRÉPIN, Antoine DOAT, André REGNAUT et Olivier CATTEAU.

ETAIENT ABSENTS : Madame Dina ZEID et Monsieur Émeric OLIVIER, absents excusés, ayant respectivement donné pouvoir à Monsieur Pierre DUCROCQ et Madame Pauline VINCENT
Madame Marie-Hélène MOULUN, absente

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Guilain CRÉPIN est nommé à cette fonction et l'accepte.

Objet : 2026-44 – Subvention à l'Union Commerciale Montreuilloise dans le cadre du concours des façades fleuries

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

1/ Que comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement d'une subvention à l'Union Commerciale Montreuilloise dans le cadre du concours des façades fleuries ;

2/ Qu'au titre du concours 2025, au vu des justificatifs transmis par l'association, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 1.649 € à l'Union Commerciale Montreuilloise ;

3/ Que le Conseil Municipal est amené à délibérer sur cette proposition ;

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve l'attribution d'une subvention de 1.649 € à l'Union Commerciale Montreuilloise au titre du concours des façades fleuries 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Pierre DUCROCQ

VILLE DE MONTREUIL-SUR-MER * PAS-DE-CALAIS *

Le Secrétaire,

Guilain CRÉPIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216205880-20260928-2026-44-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026
Publication : 01/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation